

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 26 mai 2014

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 19 mai 2014, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire

Membres présents : M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme HOEFFEL Dominique, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membre excusé : Mme MINKER Fabienne

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Désignation des délégués EPF (Etablissement Public Foncier) du Bas-Rhin
4. Désignation des délégués SIVU du Bassin de la Souffel
5. Affaires du personnel :
 - Création de poste de Rédacteur à temps non complet à 22h30
 - Mise à jour du régime indemnitaire
6. Désignation d'une commission « Travaux Eglise »
7. Fusion pompiers d'Ittenheim et d'Handschuheim
8. Terrain de jeux, remplacement agrès (toboggan)
9. Divers

Le maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 29 avril 2014 dans la forme et la rédaction présentées.

III) DESIGNATION DES DELEGUES Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin

En raison du renouvellement des conseils municipaux, il a lieu de procéder au renouvellement des membres de l'Etablissement Public Foncier du Bas Rhin.

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

-Titulaire : SCHMITT Alfred *- Suppléant :* SCHORDAN Raymond

IV) DESIGNATION DES DELEGUES SIVU du Bassin de la Souffel

En raison du renouvellement des conseils municipaux, il a lieu de procéder au renouvellement des membres du Sivu du Bassin de la Souffel.

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

-Titulaire : WICK Bernard *- Suppléant :* KOERCKEL Jacques

V) AFFAIRES DU PERSONNEL

Création de poste de rédacteur à temps non complet à 22h30

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des effectifs de la commune

Considérant le changement de personnel

Compte tenu du grade de l'agent embauché

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Créer** un emploi permanent de Rédacteur à temps non complet à raison de 22.5/35°.
- **De compléter** le tableau des effectifs de la commune de Handschuheim.
- **De fixer** la rémunération sur la base du 7° échelon de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur. (IB 418 – IM 371)

Les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget primitif 2014 de la collectivité.

Mise à jour du régime indemnitaire

VU le régime indemnitaire instauré par la commune

Considérant que ce régime ne peut s'appliquer au grade de rédacteur de l'agent en place, Il y a lieu d'adapter et de compléter ce régime par le régime de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Compléter le régime indemnitaire** par l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

- **Fixer cette indemnité** sur la base des barèmes en vigueur auxquels seront appliqués un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

- **Charger le maire** de déterminer le montant alloué, sur base de critères liés

- à l'esprit d'initiative,
- le sens des relations humaines,
- la ponctualité, l'assiduité.

- **Fixer la périodicité** au versement mensuel et au prorata de la durée hebdomadaire de service.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement de cette indemnité sont inscrits au budget primitif 2014.

VI) DESIGNATION D'UNE COMMISSION « TRAVAUX EGLISE »

Compte tenu de l'importance du programme des travaux de l'église,

Le conseil municipal désigne une commission Ad hoc, composée comme suit :

- Alfred SCHMITT
- Jean Michel OBRECHT
- Marline FREYSZ
- Raymond SCHORDAN
- Jacques KOERCKEL
- Pascal HICKEL (Pasteur)
- Marc LEHNING (Président du consistoire de l'EPCAAL)
- Christian SCHWARTZ (Président du conseil Presbytéral)

VII) FUSION POMPIERS D'ITTENHEIM ET DE HANDSCHUHEIM

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de la fusion des deux corps de sapeurs-pompiers volontaires d'Ittenheim et de Handschuheim.

Le nouvel intitulé, suite à cette fusion sera :

Section D'ITTENHEIM et de HANDSCHUHEIM

Le siège étant fixé à Ittenheim

VIII) TERRAIN DE JEUX, REMPLACEMENT AGRES (toboggan)

Constatant un état de dégradation du Toboggan,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Remplacer** la structure et d'y ajouter les dalles conformes pour assurer la sécurisation du lieu.

IX) DIVERS

- Jury D'assises 2015

Dans le cadre de l'établissement des listes de 2015, par tirage au sort,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

M. Bernard WICK, pour assister à la réunion organisée le jeudi 05 juin 2014, à la mairie de Furdenheim.

- **M. SCHORDAN** rend compte de la réunion du SDEA (Commission locale du Bassin de la Souffel), qui s'est tenue le 16 mai 2014.

- **Un tour de table** permet un échange d'informations et de lister les interventions suivantes à effectuer (besoin d'une niveleuse/ se mettre en relation avec la société Voegele pour l'entretien des cloches/ élargissement projet TSPO/ réfection chemin d'exploitation...)

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, M. le Maire lève la séance à 20h20, en remerciant les conseillers de leur participation active